



**RÈGLEMENT PARTICULIER DU CONCOURS
DE DESSIN JOURNÉE NATIONALE DU
COMMERCE DE PROXIMITÉ**

THÈME “ LE SOURIRE”

Article 1- Organisation:

L'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne organise à l'occasion de la journée nationale du commerce de proximité le concours suivant:

Concours de dessin défini par le présent règlement.

Article 2 - Dates

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin de concours	Date limite de réception	Diffusion des résultats
Dessin sur le thème “sourire”	19.09.2022	08.10.2022	08.10.2022	14.10.2022

Article 3 - Participation

Le concours est ouvert à tous les enfants jusqu'à 10 ans. Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Article 4 - Propriété et diffusion

Tout en restant la propriété des candidats, l'office de tourisme se réserve le droit de conserver certaines œuvres issues du concours et les diffuser. La simple participation au concours implique de la part des candidats qu'ils autorisent l'office de tourisme à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelque forme que ce soit.

Article 5 - Thème

“Le sourire”

Article 6 - Catégories

Le concours comporte 3 catégories

- 1 : les enfants de 2 à 4 ans
- 2 : les enfants de 5 à 7 ans
- 3 : les enfants de 8 à 10 ans

Article 7 - Limitation

Chaque participant ne peut proposer plus de 1 oeuvre (dessin)

Article 8 - Présentation des participations au concours

Format:

- Chaque dessin sera réalisé sur du papier à dessin blanc.
- A4 OBLIGATOIRE
- Tous les matériaux sont autorisés: peinture, feutres, crayons, collage...
- ATTENTION Informations obligatoires au dos du dessin
 - Le nom et prénom de son auteur
 - Son âge
 - un numéro de téléphone (parents, pour pouvoir contacter en cas de gagnant)

**TOUT DESSIN NE RESPECTANT PAS LES RÈGLES DE PRÉSENTATION OU LE THÈME
SERA DIRECTEMENT ÉCARTÉ**

Article 9 - Classement

Les dessins seront exposés à la maison du tourisme de Bar-sur-Seine.

Chaque dessin sera pris en photo et posté sur notre page Facebook. Le dessin avec le plus de like de chaque catégorie sera le gagnant. Tout le monde peut aller voter.

Article 10 - Lots

Un lot par catégorie sera à gagner.

Article 11 - Responsabilité

L'office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.